



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables et il souhaite la bienvenue aux Conseillers à ce Conseil Général.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir et annonce les démissions de **M. Guy Mercier** ainsi que de **Mme Jasmine El Mulki**.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 51 membres du Conseil Général, 31 sont présents, 19 excusés et 1 absent. Le quorum étant à 17, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président soumet l'ordre du jour au vote à mains levées, il est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 1/2018

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction du procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur ce PV.

Mme Christiane Aguet : au point 7, **M. Jean-Luc Kaesermann** est élu et non pas réélu. Correction sera faite.

Le PV est soumis au vote à mains levées, il est accepté avec sa modification à l'unanimité, 1 abstention.

4. Correspondance éventuelle

RAS.

5. Assermentation

RAS.

6. Préavis no 6/2018 relatif à la demande du crédit de réalisation de la rénovation de l'Ancien Collège

M. le Président passe la parole à **Mme Francine Dupuis Municipale**, qui avant de lire les conclusions du préavis lit un complément émis par la Municipalité (cf. document annexé au présent PV, pages 1-2).

M. le Président passe la parole à **Mme Mireille Cardinaux**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande de refuser temporairement ce préavis.

M. le Président passe ensuite la parole à **Mme Sylvie Moret**, rapporteur de la COGEFIN, qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi Municipal**, qui souhaite faire un complément financier (cf. document annexé au présent PV, page 3).

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Pierre Moret Municipal**, qui nous lit le résultat de l'enquête réalisée à Féchy-Dessus concernant le parcage (cf. document annexé au présent PV, page 4).

M. le Président ouvre la discussion.



Mme Sylvie Bonnabry aimerait demander à **M. Jean-Pierre Moret** si tous les habitants de Féchy-Dessus ont répondu au sondage.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal : non, il y a environ 60 à 65% de personnes qui ont répondu, le reste on l'a défini en « mémoire collective » et visuel sur place.

M. Riccardo de Filippo, on parlait toute à l'heure de la buvette que l'on pourrait louer (capacité de 40 personnes), quelle procédure serait mise en place pour le parcage des véhicules lors de cette location ?

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, la même mise en place que lors de mariages ou enterrements, le long de la Boule.

M. Riccardo de Filippo, il s'agit plutôt d'une remarque vis-à-vis d'une éventuelle assistance au Conseil à la Municipalité pour le projet. Il faudrait juste s'assurer que ce conseil soit totalement indépendant du Maître d'œuvre ou de l'architecte (structures séparées).

Le préavis no 6/2018 est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à la majorité, 11 oui, 10 refus et 9 abstentions.

7. Préavis no 7/2018 relatif à l'arrêté d'imposition 2019

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal** qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **Mme Sylvie Moret**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Pas de discussion.

Le préavis no 7/2018 est soumis au vote à mains levées, il est accepté à l'unanimité, 2 abstentions.

8. Communications de la Municipalité

M. Andreas Meyer, Syndic, ce samedi 22 septembre aura lieu notre traditionnelle Fête du Raisin avec un accueil à 9h00 par un café-croissant sous la tente, offert par la Municipalité. En espérant vous voir nombreux lors de cette journée en « *minimisant les abstentions* »

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, présente un petit diaporama pour nous présenter la nouvelle application (Android ou iOS) de la Commune de Féchy. Cette application est accessible gratuitement. Si vous avez des manifestations (caves ouvertes ou autres) publiques, vous pouvez les transmettre au greffe par mail l'application sera mise à jour au fur et à mesure et vous serez tenus au courant des activités de notre Commune.

9. Propositions individuelles

M. le Président ouvre la discussion.

Rte du Haut-des-Champs

M. René Groux, souhaite savoir pourquoi la Rte du Haut-des-Champs n'a pas été refaite dans sa totalité. Pour quelle raison économique ?



M. Jean-Pierre Moret, Municipal : à la base, les devis des travaux étaient très onéreux. C'est pourquoi nous avons décidé de faire que la partie où le goudron remontait. Maintenant il est clair que d'autres parties vont être rénovées au coup par coup. Les routes vont être refaites dans le village au mieux. La suivante sera la Rte d'Allaman. Potentiellement il aurait été mieux de faire tout, on a pris la décision mais le spécialiste a dit que le goudron était encore bon donc on l'a écouté.

M. René Groux : pense que ce petit calcul économique est faux pour le système de rénovation des routes communales. Quand on sait les coûts des déplacements des entreprises, l'installation des chantiers etc. on devrait réfléchir un peu plus grand quand on rénove un bout de route (à son point de vue).

Ch. de l'Alliez

M. François Burnand souhaite déposer une motion ce soir vis-à-vis de la Municipalité. Il souhaite que celle-ci fasse une proposition concrète aux frais de la Municipalité de Féchy pour la rénovation du Ch. de l'Alliez. Il y a presque 2 ans qu'il demande que soient prises des mesures et ceci n'est pas fait. Il s'agit d'une motion instante qu'il demande et qu'elle soit votée ce soir. Il demande à la Municipalité de prendre contact avec la Commune d'Aubonne. Cette route est abimée, usée, utilisée par les habitants de Féchy. C'est à Féchy de payer la rénovation de cette route. Nous ne pouvons pas laisser se dégrader cette route de remaniement parcellaire ou alors, il faut l'interdire. Cela suffit. Il demande que soit voté maintenant que la Municipalité prenne ce sujet en marche car rien n'est fait depuis en tout cas 2 ans.

M. Andreas Meyer, Syndic : l'essentiel de cette route ne nous appartient pas. Depuis le hangar de la famille Stoky c'est à la Commune d'Aubonne, et lorsque nous avons contacté Aubonne ils nous ont dit qu'il était exclu de faire quelque chose sur ce chemin. Féchy devrait payer la rénovation totale de cette route ! C'est ce que vous voulez ?

M. le Président signale que pour déposer une motion il faut l'écrire au Président

M. François Burnand : de suite ?

M. le Président : oui de suite ou alors pour le prochain Conseil.

M. François Burnand : nous ne sommes pas à 6 mois près, pour le prochain Conseil. Mais il souhaite demander dans cette motion que nous devons assumer nos responsabilités, que nous soyons propriétaires ou non de cette route. Ce sont nous, les habitants de Féchy qui utilisons cette route et ce sont nous qui la dégradons. Nous avons un comportement totalement anti-écologique. Nous ne pouvons pas nous comporter collectivement de cette manière totalement irresponsable ! Donc c'est à nous qui profitons de cette route (que nous soyons les propriétaires ou non et chargés officiellement par la Loi de l'entretien), c'est à nous de l'entretenir aux frais de Féchy. Ou alors qu'Aubonne vienne voir la route et qu'il la ferme aux utilisateurs. On ne peut laisser la nature se faire dévorer par la voiture reine pour notre confort (il en profite également). Il a un comportement inadmissible mais cela est la vérité.

M. Andreas Meyer, Syndic : cette route n'est pas exclusivement utilisée par nos habitants. Beaucoup d'habitants de Perroy l'utilisent aussi. Cette logique n'est que partiellement juste. La situation actuelle est que oui il y a le comportement des automobilistes qui fait que cela est difficile mais il s'agit d'un aménagement foncier. Le fait de l'agrandir ne ferait qu'augmenter la circulation sur ce chemin. Des aires d'évitement seraient peut-être une possibilité.

M. Bernard Genton : il a toujours cru mais peut-être qu'il croit faux que les routes de remaniements parcellaires aient été construites pour l'utilisation des agriculteurs et que nous y étions « tolérés ». Ces routes ont sans doute été financées partiellement par la Confédération et le risque est que nous y soyons plus tolérés. Il croit aussi savoir que sur une route de remaniements parcellaires on devrait rouler à 30 km/h. Il faudrait se renseigner et vérifier ceci mais une route



émargeant des 30 km/h serait une vitesse punissable. Il faut se renseigner de manière très précise.

M. Marc Morandi, Municipal : un complément d'information, cette route qui sert à beaucoup de monde et bien si on voulait l'agrandir pour pouvoir faire des zones d'évitement il ne faudrait pas oublier que l'on sera dans l'obligation d'exproprier tout simplement et que charge sera donnée à la Commune d'Aubonne car il s'agit de la principale propriétaire de ce chemin. Un autre détail, c'est que l'agriculteur qui possède les champs aurait le droit de les clôturer, donc imaginez. Ce qui est intéressant c'est que nous gardions la question pour creuser un peu plus et revenir au mois de décembre avec des détails complets ce qui pourrait éviter de faire une motion pour rien.

M. Albert Caillat : aimerait savoir s'il était possible de faire comme avec le chemin menant à la déchetterie. C'est à dire élargir !

M. le Président signale que la **Municipalité** va étudier la chose en vue d'une réponse au prochain Conseil du mois de décembre.

Les martinets et hirondelles

M. Bernard Genton : souhaite faire un bilan des martinets. Ce fut une année très particulière au niveau des oiseaux migrateurs (martinets ou hirondelles) et les gens lui demandent ce qu'il s'est passé. Au printemps nous n'avons pas vu d'hirondelles et de martinets. Puis d'un coup il y en a eu beaucoup. L'explication est que le phénomène assez catastrophique du départ (pendant leurs migrations en avril ils ont été bombardés par des tempêtes de sable donc perte d'oiseaux), lorsqu'ils ont « cambé » la Méditerranée et qu'ils sont arrivés en Espagne ou Portugal mais en particulier au sud de l'Espagne (ils ont pris 3 semaines d'orages et de grêle). Sur la colonie de Martinets qui vit sur sa maison (50 couples de martinets en 2017) il a perdu 7,5 couples (15 individus) cette année. Plutôt que de se miner, il faut prendre les choses de manière scientifique et regardons ce qu'il va se passer. La génération 2016 est très dynamique comme l'avait été la 2009 et celle-ci a sauvé la situation finalement il a pu baguer sur sa maison 108 jeunes martinets (même record qu'en 2017). A l'église la colonie de martinets a gagné cette année 1 couple. Pour les hirondelles tout s'est bien terminé pour elles aussi.

10. Clôture de la séance

Fête du Raisin ce samedi 22 septembre.

Prochaines votations le 23 septembre, le bureau ouvre de 09h30 à 10h30

Prochain Conseil Général le 11 décembre 2018 à 19h15

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h10

Pour le bureau

Le Président

Richard Aguet



La Secrétaire

Mireille Sanchez